



VIGNOBLES ASSOCIÉS

Propriétés Solidaires

BULLETIN DE SOUSCRIPTION

SCIC VIGNOBLES ASSOCIES

Avec précision de la catégorie et du collègue référent

Je soussigné(e)

Adresse :

.....

E-Mail :Téléphone :

Déclare avoir pris connaissance des statuts de **Vignobles Associés, Société par action simplifiée,**

Coopérative d'intérêt collectif à capital variable dont le siège social est situé à Rue de la Cave – Cave Coopérative - 30 420 CALVISSON.

Les statuts sont communiqués sur simple demande ou consultables au siège social.

Déclare souscrire part(s) sociale(s) de **MILLE (1000) euros** chacune de ladite société.

A l'appui de ma souscription, je verse ce jour en chèque à la SCIC **Vignobles Associés** la somme de

..... € (..... EUROS) (en chiffres et en lettres), représentant la libération **intégrale** de chaque part souscrite.

Catégorie et collègue référents pour votre souscription :

Catégorie D bénévoles et Collège D - Particuliers

(Les modalités de validité des catégories, souscriptions minimales et collèges de vote sont détaillés en page suivante.)

Un certificat de parts me sera remis après réception de mon engagement de souscription.

Attention pour compléter l'engagement :

➤ Vous devez accompagner ce bulletin d'une photocopie de votre pièce d'identité, ainsi qu'un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

Le Souscripteur :

Fait à

Le

Signature du souscripteur :

Agrément du conseil coopératif :

Fait à Calvisson, Le

Par le Président du conseil coopératif

Denis VERDIER

Signature :

VIGNOBLES ASSOCIES

SOCIETE COOPERATIVE D'INTERET COLLECTIF

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE, A CAPITAL VARIABLE

SIEGE : Rue de la Cave – Cave Coopérative - 30 420 CALVISSON

Tél : +33 (0) 4 66 01 77 93 – Email : contact@vignobles-associes.fr

RCS NIMES EN COURS

Optionnel

J'accepte d'être convoqué(e) aux assemblées par courrier électronique, que la coopérative Vignerons Propriétés Associés ait recours à la transmission par voie électronique en lieu et place de l'envoi postal lors de l'exécution des formalités de convocation, d'envoi de documents d'informations et de vote à distance et plus généralement d'être destinataire d'informations et de communications institutionnelles de la part de ma coopérative.

Cette autorisation a comme seul objectif de faciliter la gestion de Vignerons Propriétés Associés : limiter les frais de gestion et économiser le papier.

Téléphone Fixe : Téléphone mobile :

E-mail :

Etes-vous parrainé ? (le parrainage n'est pas obligatoire pour souscrire à Vignobles Associés)

Je suis parrainé par Mr/Mme....., souscripteur Vignobles Associés.

Comment nous avez-vous connu ?

Les catégories sont des groupes de sociétaires qui ont un rapport de nature distincte aux activités de la société et qui sont définies à l'article 12 des statuts.

Catégories d'associés	Définition
Les initiateurs et garants	La coopérative viticole Vignerons Propriétés et Associés et ses filiales à l'initiative de la Scic et garant du projet de territoire
Les salariés et les producteurs	Tout personne physique lié à la coopérative par un contrat de travail à durée indéterminée ou par un contrat à durée déterminée, ou toute personne physique ou morale permettant la mise en œuvre de l'activité.
Les vigneron	Tout vigneron membre de la coopérative viticole Vignerons Propriétés et Associés qui souhaite s'investir dans le projet de territoire et bénéficier de ses retombées, et tout vigneron bénéficiant de l'accompagnement de la Scic
Les particuliers	Toute personne physique qui souhaite s'investir dans le projet de territoire et la préservation du vignoble en apportant un soutien moral et financier
Les partenaires	Toute personne physique ou morale ayant des compétences et des relations techniques, financières, commerciales, administratives en lien avec le projet et les objectifs de la Scic. Ils apportent à la coopérative leur poids politique et professionnel en tant qu'acteurs reconnus par le territoire.

Article 18 Définition et modifications des collèges de vote

Les collèges sont inscrits à l'article 18 des statuts sont les suivants

Nom collège	Composition du collège de vote
Collège A	Catégories Les initiateurs et garants
Collège B	Catégories Les salariés et les producteurs
Collège C	Catégories Les vigneron
Collège D	Catégories Les particuliers
Collège E	Catégories Les partenaires

Il suffit d'un seul membre pour donner naissance, de plein droit, à l'un des collèges mentionné ci-dessus.